

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
2 avenue Pierre Mendès France-Viviers

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 24 mars 2023

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle de la Maquette à Saint-Jean-le-Centenier, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

Étaient présents : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Karine TAULEMESSE (suppléante), Jacky BEAU (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

Procuration(s) :

Étal(en)t absent(s) : Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET (suppléante), Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante)

Étai(en)t excusé(s) : Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Bernard CHAZAUT (titulaire) Michel CHENIVESSE (suppléant), Pierre CLEMENT (titulaire)

Secrétaire de séance : Jacky BEAU

DÉLIBÉRATION N°2023-11 : CONVENTION DE PARTENARIAT ADT DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE AU RÉSEAU PASSERELLES PATRIMOINES

Madame La Présidente rappelle que depuis 2012, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional est engagé, avec trois autres partenaires (le Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, la Cité de la préhistoire d'Ornac, le CERP, Centre d'études et de Recherches Préhistoriques, dans la constitution d'un réseau de médiation des patrimoines culturels et naturels de l'Ardèche. En 2015, ce réseau s'est étendu à deux autres partenaires : Musée et le PNR des Monts d'Ardèche ; la Caverne du Pont d'Arc, désormais Grotte Chauvet 2-Ardèche, a remplacé le CERP comme membre du réseau.

Accompagnant le développement patrimonial et culturel dans lequel l'Ardèche s'est engagée ces dernières années, ce réseau a pour vocation de favoriser la rencontre entre le jeune public et les patrimoines, à l'occasion, notamment et dans un premier temps, de sorties et séjours scolaires.

Le Réseau Passerelles patrimoines a d'abord été porté administrativement et par convention par le SGGGA.

A compter du 1^{er} janvier 2017, afin de pouvoir mieux déployer son activité, il a été porté par l'ADT dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans (2017-2019) puis d'un renouvellement de celle-ci (janvier 2020- décembre 2022). Cette convention a été réajustée.

Les modifications portent sur :

- une convention qui devient annuelle et est renouvelable tacitement
- un article qui prévoit les conditions de résiliation par les membres
- une mise à jour sur les éléments de gouvernance.

Il s'agit de renouveler cette convention qui définit les conditions de ce partenariat stratégique et les engagements de chacun des partenaires ; ainsi que les modalités financières de prise en charge du réseau et sa gouvernance.

Le COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci annexée.

AUTORISE Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

La Présidente,

Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 007-200026425-20230403-202311-DE

S²LO